

[Accueil](#) > ... > [Intenter Une Action En Justice](#) > [Atlas Judiciaire Européen En Matière Civile](#) > [Obligations Alimentaires](#) > [Cyprus](#)

Obligations alimentaires

Chypre



Chypre

TROUVER LES JURIDICTIONS/AUTORITÉS COMPÉTENTES

L'outil de recherche ci-dessous vous aidera à identifier les juridictions ou les autorités compétentes pour un instrument juridique européen donné. Remarque: malgré le souci apporté à l'exactitude des résultats, il est possible que certains cas de détermination des compétences ne soient pas couverts.

Article 71 1. (a) - Juridictions compétentes pour statuer sur les demandes de déclaration constatant la force exécutoire et sur les recours formés contre les décisions rendues sur ces demandes

Les juridictions compétentes sont les tribunaux des affaires familiales de Nicosie, Limassol, Larnaca-Famagouste et Paphos.

Tribunal des affaires familiales de Nicosie

Téléphone: (+357) 22865601

Télécopieur: (+357) 22302068

Tribunal des affaires familiales de Limassol

Téléphone: (+357) 25806185

Télécopieur: (+357) 25305054

Tribunal des affaires familiales de Larnaca-Famagouste.

Téléphone: (+357) 24802754

Télécopieur: (+357) 24802800

Tribunal des affaires familiales de Paphos

Téléphone: (+357) 26802626

Télécopieur: (+357) 26306395

Courriel: chief.reg@sc.judicial.gov.cy

La juridiction compétente pour statuer sur les appels de décisions rendues sur ces demandes conformément à l'article 32, paragraphe 2, est la Cour d'appel (cour d'appel des affaires familiales).

Ses coordonnées sont les suivantes:

Thrakis 17, 2112 Aglantzia

Nicosie

Téléphone: (+357) 22551920, (+357) 22551923

Article 71 1. (b) - Procédures de pourvoi

Notre système judiciaire comporte un troisième degré de juridiction, c'est-à-dire qu'il prévoit la possibilité de faire appel d'une décision rendue sur le recours, sous certaines conditions.

Article 71 1. (c) - Procédure de réexamen

Le contrôle dans les cas visés dans le présent article s'exerce au moyen d'une requête en annulation de la décision conformément à l'article 48, règle 9, points h) et n), du code de procédure civile. La requête en question est déposée auprès du tribunal des affaires familiales qui a rendu la décision dont l'annulation est demandée.

Article 71 1. (d) - Autorités centrales

Ministère de la justice et de l'ordre public

Unité de coopération judiciaire internationale

Leoforos Athalassas 125

1461 Nicosie

Chypre

Tél.: (+357) 22805951/950

Télécopieur: (+357) 22518356/328

Courriel: registry@mjpo.gov.cy

Points de contact:

- Madame Konstantina Sophocleous

Administrateur

Téléphone: (+357) 22805973

Télécopieur: (+357) 22518328

Courriel: csophocleous@mjpo.gov.cy

- Madame Troodia Dionysiou

Administrateur

Téléphone: (+357) 22805932

Télécopieur: (+357)22518328

Courriel: tdionysiou@mjpo.gov.cy

Article 71 1. (f) – Autorités compétentes en matière d'exécution

- Tribunal des affaires familiales de Nicosie

Téléphone: (+357) 22865601

Télécopieur: (+357) 22302068

- Tribunal des affaires familiales de Limassol

Téléphone: (+357) 25806185

Télécopieur: (+357) 25305054

- Tribunal des affaires familiales de Larnaca/Famagouste.

Téléphone: (+357) 24802754

Télécopieur: (+357) 24802800

- Tribunal des affaires familiales de Paphos.

Téléphone: (+357) 26802626

Télécopieur: (+357) 26306395

Courriel: chief.reg@sc.iudicial.gov.cy

Article 71 1. (g) - Langues acceptées pour la traduction des documents

Grec et anglais

Article 71 1. (h) - Langues acceptées par leurs autorités centrales pour les communications avec les autres autorités centrales

Grec et anglais

■ Dernière mise à jour: 17/02/2025

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.